

## **COMMUNIQUÉ**

### **DÉCISIONS ISSUES DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CENOZO**

Suite à la 3ème Assemblée générale ordinaire, tenue à Ouagadougou, le 12 novembre 2021, le Conseil d'Administration de la Cellule Norbert Zongo pour le Journalisme d'investigation en Afrique de l'Ouest (CENOZO) s'est réuni en session extraordinaire les 16 et 17 décembre 2021 à Abidjan.

Ont pris part à cette réunion extraordinaire :

- **Moussa Aksar**, Président ;
- **Momar Dieng**, Vice-Président, chargé des investigations ;
- **Boureïma Ouédraogo**, Secrétaire général ;
- **Anas Aremeyew Anas**, secrétaire chargé de la recherche et de la formation ;
- **Abdoulaye Diallo**, Trésorier Général ;
- **Ibanga Isine**, secrétaire chargé de la mobilisation des ressources financières et du suivi des partenariats ;
- **David Dembélé**, Chargé de la communication et des relations extérieures ;
- **Arnaud M. Ouédraogo**, Coordonnateur de la CENOZO.

Cette réunion du Conseil d'Administration avait pour objectif global de faire un diagnostic général du fonctionnement de la CENOZO ; d'identifier les principaux dysfonctionnements et de proposer des solutions pour impulser une nouvelle dynamique.

La réunion d'Abidjan a permis aux membres du Conseil d'Administration de se parler franchement et de pointer du doigt les mauvais comportements de certains membres (les causes et les malentendus) qui ont mis à mal la cohésion du groupe lors de l'Assemblée générale de Ouagadougou. La réunion a de ce fait, mis l'accent sur le rôle particulier et les attributions de chaque membre du Conseil d'Administration, tels que définis par les textes (Statuts et Règlement intérieur) pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre des programmes.

Au cours de cette Réunion extraordinaire, le Conseil a pris des décisions et s'est prononcé sur des sujets de préoccupations. Ce sont entre autres :

- La nécessité de mise en œuvre de toutes les décisions prises de manière collégiale par les membres du Conseil d'Administration.

- La nécessité absolue pour tous les membres du Conseil d'Administration de faire prévaloir la confidentialité et le secret des délibérations.
- L'approbation de toutes les dépenses et (tous) les paiements par le Président du Conseil d'Administration après avis du Secrétariat permanent conformément aux statuts de CENOZO.
- L'obligation de soumettre tous les communiqués sur la vie de la CENOZO à l'appréciation des membres du Conseil d'Administration et à la validation du Président ou du Secrétaire général avant toute diffusion.

En plus de ces points, le Conseil a insisté et ses membres se sont engagés en étant solidaires et responsables de toutes les décisions prises dans un esprit de collégialité.

Le Conseil a par ailleurs mieux spécifié les attributions du Vice-président qui seront essentiellement dédiées à la supervision générale des investigations. A cet effet, la disposition du Règlement intérieur portant sur ses attributions doit être modifiée.

Dans le but d'améliorer la communication interne, le Conseil a instruit le staff afin d'initier un protocole de communication permanent entre le Secrétariat permanent et le Conseil d'Administration.

Dans le même ordre d'idées, le Staff est invité à partager avec le Conseil d'administration les rapports financiers et d'activités de CENOZO par semestre après validation du secrétariat permanent.

Le Conseil s'est également prononcé sur la polémique concernant la liste de présence à la précédente Assemblée générale. A cet égard, le Conseil d'Administration rappelle à l'unanimité de ses membres que la liste des participants à la dernière Assemblée générale de Ouagadougou avait été arrêtée de manière collégiale après discussions larges et ouvertes au sein du Conseil.

A propos de la liste des participants aux prochaines Assemblées générales, les membres du Conseil d'Administration ont convenu de boucler désormais - dans la mesure du possible et en tenant compte de plusieurs contraintes objectives - la liste des participants à l'Assemblée générale de la CENOZO un mois avant la tenue de celle-ci.

En ce qui concerne l'acceptation de nouveaux membres, le Conseil d'Administration a décidé de se conformer au processus prévu par les textes. Le Conseil d'Administration a également décidé d'avoir désormais plus de regard sur la qualité des membres de l'organisation.

Il a été également décidé de travailler à impliquer davantage aussi bien collectivement qu'individuellement les membres aux activités de la CENOZO.

Un mécanisme sera mis en place par le staff pour assurer la traduction systématique en langue anglaise de tous les documents importants de l'organisation (Statuts, Règlement intérieur, Communiqués, Décisions du Conseil d'Administration...).

Le Conseil a décidé de redynamiser le Conseil éditorial dans le but d'imprimer plus de qualité aux enquêtes et autres productions des membres. Cette instance sera animée sous la coordination du Vice-Président de la CENOZO.

Au regard des ambitions et des projets que porte la CENOZO, le Conseil entend impulser une politique hardie de diversification de ses partenaires techniques et financiers. Il a été demandé aux membres et particulièrement au Chargé des partenariats de poursuivre la prospection et de rendre compte au Conseil d'Administration.

Pour la prochaine Assemblée générale, le Conseil d'Administration a décidé de la tenir dans la première semaine de novembre 2022 à Ouagadougou ou dans une autre ville, sous réserve de mobiliser les ressources nécessaires. L'Agenda et le contenu de cette prochaine Assemblée générale seront communiqués ultérieurement.

**Fait à Ouagadougou, le 07 janvier 2021**

**Le Président du Conseil d'Administration**  
**Moussa Aksar**